

1 Le PCRS

2 L'amélioration de la cartographie en III actes



PROTYS



1 PCRS : définition et objet

★ Qu'est-ce que le PCRS ?

- ★ Le Plan de Corps de Rue Simplifié est un fond de plan qui a vocation à être utilisé comme plan de référence dans le processus DT-DICT, permettant ainsi aux différents acteurs d'avoir une représentation commune et plus précise (5cm) de la localisation de l'ensemble des réseaux pour éviter les dommages aux ouvrages.
- ★ Il doit être mis en place au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

PCRS : définition et objet

★ Le PCRS : pour quoi faire ?

- ★ Dans le cadre de la réglementation anti-endommagement des réseaux, **poursuivre la réduction des dommages aux réseaux en représentant la voirie** (bordures de trottoirs, façades de bâtiment, etc..), **avec une précision améliorée de l'ordre de 5 cm, avec des fonds de plan homogènes**, facilitant la lecture par les entreprises de travaux et les responsables de projet.
- ★ Faciliter la compréhension des plans reçus lors de travaux à proximité des réseaux, que ce soit pour les entreprises de travaux ou pour les bureaux d'études (MOA) chargés d'élaborer des plans de synthèse, en reportant les réponses aux DT DICT sur un fond de plan commun. Les erreurs d'interprétation, parfois commises en raison de la disparité et de l'imprécision des fonds de plan actuels, devraient donc se réduire.

PCRS : contexte réglementaire

- Le PCRS a été défini dans le cadre de la réglementation anti-endommagement des réseaux
- Il est plus particulièrement défini dans l'arrêté du 15 février 2012 modifié qui précise les exigences réglementaires liées au PCRS
 - L'article 7 précise que le responsable du PCRS est « *l'autorité publique locale compétente* »
 - L'article 7 précise que le fond de plan qui doit être utilisé par les exploitants en réponse aux déclarations reçues, est « *le meilleur lever régulier à grande échelle disponible ... selon le format d'échange PCRS* »
 - L'article 25 précise que le périmètre et les échéances d'application sont « *applicables à tous les ouvrages, sensibles et non sensibles, dès l'existence effective dans la zone géographique concernée du lever régulier à grande échelle mentionné dans cet article, et au plus tard le 1^{er} janvier 2026.* »

PCRS : contexte réglementaire

- ★ Le PCRS est sous la responsabilité d'une autorité publique locale compétente (APLC)
 - * L'autorité publique locale compétente n'est pas explicitement définie, elle est constituée d'acteurs locaux
 - * Chaque APLC définit le format du PCRS produit sur son territoire
 - ◆ Raster
 - ◆ Vecteur
 - * Chaque APLC définit les conditions techniques et financières d'accès à son PCRS
 - ◆ Open Data / Accessible aux membres du partenariat / Facturation à l'usage
 - ◆ Données à télécharger / Flux dynamique

PCRS : les formats

- ★ Le PCRS est produit dans deux formats différents couramment utilisés dans les outils des systèmes d'information géographique (SIG)
 - ★ Le format Vecteur
 - ◆ Ensemble de points et de lignes qui définissent les objets de la voirie
 - ★ Le format Raster
 - ◆ Image aérienne géoréférencée dont la résolution est suffisante pour distinguer les affleurants des réseaux



PCRS : star-dt, le complément indispensable

- ★ StaR-DT (Standard de Réseaux pour les DT) est un standard d'échange vectoriel qui a été défini et validé par le CNIG en 2021
 - ★ Le StaR-DT définit les objets nécessaires à la représentation des éléments de réseaux souterrains et aériens nécessaires aux plans joints aux récépissés de déclaration
 - ★ La mise à disposition des données réseau au format StaR-DT est à l'initiative du gestionnaire de réseau
- ★ Les données StaR-DT permettront, lorsque tous les exploitants de réseaux sauront les gérer, la constitution simple, rapide et sans manipulation manuelle d'un plan de synthèse des réseaux si le référentiel utilisé est commun, à savoir le PCRS

L'association PCRS + StaR-DT permettra de passer d'un monde figé (données mortes au format pdf) à un monde dynamique (données structurées manipulables)

PCRS : les cas d'usage métier

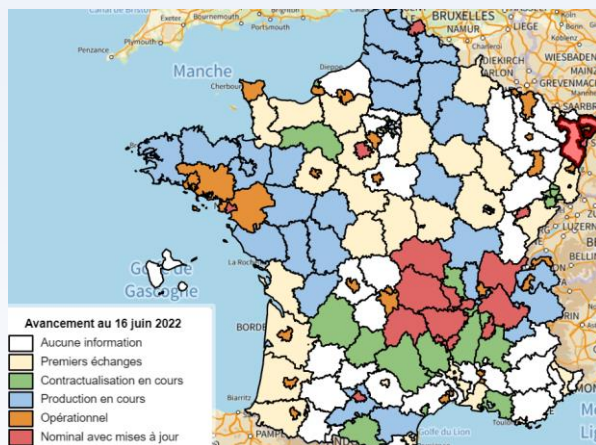
- ★ Les principaux cas d'usage métier identifiés à ce stade sont les suivants
 - ★ Le responsable de projet et l'exécutant de **travaux tracent l'emprise de leur chantier sur le PCRS**, fond de plan commun à celui utilisé par les exploitants, évitant ainsi les décalages
 - ★ Les exploitants joignent à leurs réponses aux DT-DICT **un plan de leurs ouvrages sur le fond de plan PCRS de la zone**, assurant un référentiel commun à l'ensemble des plans
 - ★ Le responsable de projet et l'exécutant de travaux **établissent et/ou utilisent un plan de synthèse des réseaux réalisé sur un fond de plan PCRS** commun

PCRS : où en est-on aujourd'hui ?

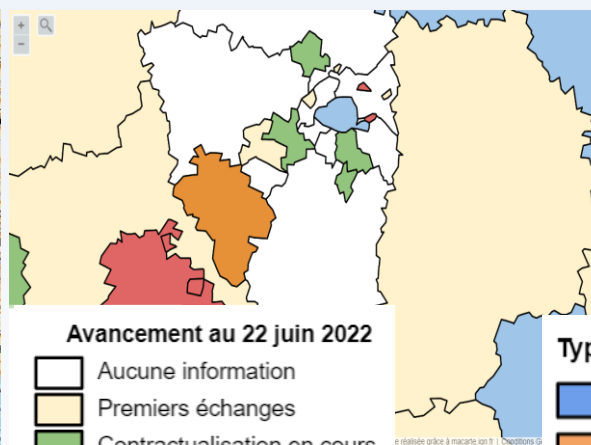
- ★ Le PCRS modifie profondément les processus actuels entre les parties prenantes DT-DICT
- ★ Sous l'égide de l'Observatoire National DT-DICT, le GP4 conduit une expérimentation qui débutera au second semestre 2022 afin d'appréhender ces problématiques encore nouvelles sous l'angle technique
- ★ Ce groupe de travail regroupe le GP « accessibilité au PCRS » du CNIG, les prestataires informatiques / PAD, l'Inéris, l'IGN, les exploitants volontaires, les APLC concernées et le MTE
- ★ Elle se déroulera sur 3 territoires identifiés : l'Auvergne, le Morbihan et la région de Pau
- ★ L'expérimentation permettra de valider ou compléter les cas d'usage métier et de d'identifier les problématiques et besoins techniques des différents acteurs

PCRS : où en est-on aujourd'hui ?

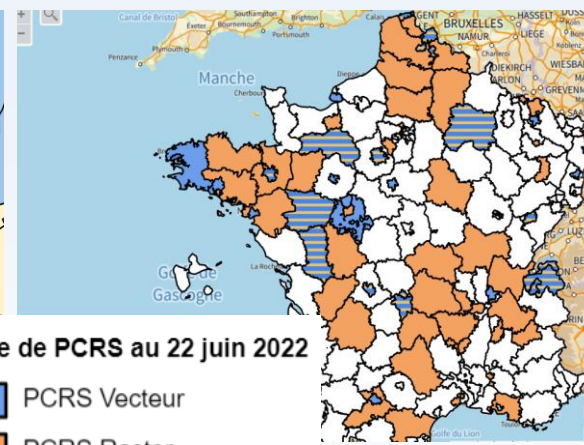
★ Carte de suivi du PCRS fournie par l'IGN (16 juin 2022 – National et IDF)



IDF, avancement inégal



IDF, avancement inégal, pas de département impliqué



IDF, prédominance raster